

Nîmes, le 05/11/2016

M. André FRANCISCO André
827 rue de Bouillargues
30000 Nîmes
04 66 04 11 51

Objet : Concertation publique voie Sud.

On ne peut que se féliciter de l'aboutissement du projet de prolongation de la Voie Sud qui pacifiera le secteur autour de la route d'Arles notamment, en donnant une alternative de circulation aux riverains et aux automobilistes en transit.

Au stade actuel du projet présenté un certain nombre d'éléments sont à prendre en compte et notamment :

1°) ZONE AU DROIT DE LA COULEE VERTE.

Dans cette partie en tout début du projet se trouve une zone verte qui est prévue à aménager depuis de très nombreuses années et pour laquelle la ville dit accélérer les procédures d'enquête publique afin de créer un poumon vert Sud de Ville. Cette « contrainte » est à prendre en compte afin de ne pas créer des situations irréversibles avant l'aménagement de cette future coulée verte. Le futur ouvrage de franchissement hydraulique du cadereau de la Fontaine devrait intégrer dès le début un franchissement mode doux afin d'assurer la continuité de cette future zone verte qui a de toutes façons vocation à s'étendre plus au Sud.

2°) ZONE DE PART ET D'AUTRE DE L'INTERSECTION AV P MENDES FRANCE.

Un décalage du tracé le plus au sud possible permettrait d'intersecter l'av Mendes France entre les locaux commerciaux actuels (Hydro Sud) et le pont de franchissement de l'autoroute.

Cela permettrait de :

- s'écarter au maximum de la sortie de la station Total et de la sortie du lotissement de l'impasse de Bellegarde
- de limiter les nuisances (bruit et pollution) au droit de ce lotissement
- de sauvegarder l'allée de platanes située le long de ce lotissement
- d'éviter de trop « saccager » le stade de l'Assomption par une coupure en son milieu.
- et **d'éviter surtout** le passage de la voie sud devant les immeubles ARISTEA et l'école maternelle Jean Carrière récemment construits.

3°) INTEGRATION PROJET VOIE SUD AVEC FUTUR ROND POINT DE L'ARLESIENNE.

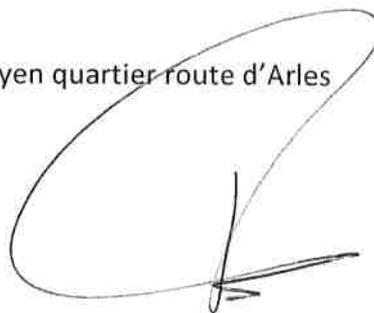
Le rond-point de la Voie Sud à l'intersection de l'av P Mendes France va à priori se réaliser conjointement avec le traitement du rond-point de l'Arlésienne (av Salvator Allende et av P. Mendes France).

Ce sera l'occasion de requalifier le tronçon de 400 ml de voirie entre les 2 ronds-points et d'avoir ainsi une entrée de ville un peu plus reluisante.

Cette requalification permettrait notamment de traiter les modes de transport doux et de positionner au mieux les arrêts de bus de cette entrée de ville très fréquentée, le stade de l'assomption pouvant servir de parking relais afin de soulager cette entrée de ville très fréquentée.

Je vous remercie de bien vouloir intégrer ces remarques ou propositions dans le cadre de la concertation publique en cours, la voie Sud ne pouvant se traiter indépendamment de ses abords.

André FRANCISCO
Membre Conseil Citoyen quartier route d'Arles



PJ = Croquis explicatif

**BOULODROME
LA FANNY**

165/164 RUE MENDES FRANCE
30000 Nîmes

Monsieur Le Directeur Technique

30000 NIMES

Nîmes, le 26 janvier 2017

Monsieur,

Après connaissance de la réunion de quartier à laquelle je n'ai pu assister pour raison de santé, je souhaiterais vous faire part de mes doléances.

Les associations Jardins Solidaires et Amicale de Pétaques souhaitent la création d'un parking qui serait en prolongement de la future route sur le tronçon du carrefour des jardins au terrain de ballons.

En effet il y a impossibilité de se garer dans les chemins communs, qui peut représenter un danger.

Avec tous mes remerciements anticipés, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sentiments distingués.

**La Présidente
Jocelyne FREUDO**



Mr JAMET Marc

15 rue de l'abrivado

30000 NIMES

Tél : 0611135193

Mail : marc.1951@yahoo.fr

Nîmes le 07 décembre 2016

VOIE URBAINE SUD

Conséquences de cette voie urbaine sur la rue de l'abrivado.

La nouvelle alternative aux déplacements EST/OUEST permettra de rejoindre non seulement la Route de Beaucaire par la Rue Bompard mais aussi la Route d'Avignon via la Rue de l'Abrivado ce que ne manqueront pas de faire les véhicules pour rejoindre l'A9, les Quartiers Nord et Nord Est et les villages de Margueritte, Poulx et Uzes à moyen terme lorsque la rue Vincent Faita ne sera en circulation que dans un sens. Donc il est évident que la Rue de l'Abrivado sera le prolongement de la VOIE URBAINE SUD.

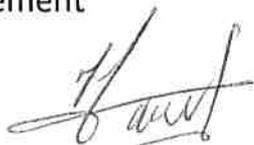
- Avez-vous fait une étude d'impact de la circulation sur la Rue de l'Abrivado ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose de la faire au plus vite car cette rue est une rue à grande circulation tout autant que celle qui traverse le Mas De Ville.
- La Rue de l'Abrivado est déjà une rue de délestage (Nord/Sud) qui n'a pas été prise en compte dans le projet POUQUOI ?
- Contrairement au Mas de Ville il n'y a pas d'alternative au contournement du Mas de Chalvidan (Rue de l'Abrivado). Avez-vous songé à sécuriser la Rue de l'Abrivado pour ses riverains, les piétons, les cyclistes, etc.....

Dors et déjà il me semble qu'il serait n nécessaire d'y penser et de vous y employer en :

- Relevant suffisamment la hauteur du seul dos d'âne de la rue afin que les bus et les camions n'y passent pas à vitesse excessive.
- Mettant des feux tricolores pour ralentir la circulation.
- Mettant des panneaux d'interdiction de circuler aux camions de 3T5 et plus.
- Aménageant une piste cyclable.

En espérant que vous prendrez en compte ces remarques de bon sens, je reste dans l'attente d'une réponse.

Bien cordialement



M. MARC JAHET
15 rue de l'Abrivado

Remis le 24/11/16

Tel: 06 11 13 51 93

VOIE URBAINE SUD

mail: marc-1951@yahoo.fr

La nouvelle alternative aux déplacements EST/OUEST permettra de rejoindre non seulement la route de Beaucaire mais aussi la route d' Avignon via la rue de l'Abrivado Mas de Chalvidan pour rejoindre l'A9 et les quartiers nord, nord est et les villages (Poulx, Margueritte, etc.....).

- Avez-vous fait une étude d'impact sur la rue de l'Abrivado, c'est-à-dire entre le rond point Ordonez et celui du C.B.A .

Si ce n'est pas le cas, je vous signale que la rue de l'Abrivado est déjà une rue a très grande circulation tout autant que celle qui traverse le Mas de Ville. Du fait que les véhicules, ceux notamment venant du nord et de l'est voulant éviter le périph ou le centre ville empruntent l'avenue Bir Hakeim et ensuite la rue de l'Abrivado.

La rue de l'Abrivado est déjà une rue de délestage qui n'a pas été prise en compte dans le projet, pourquoi ?

- Je le répète. En 2019 la VOIE URBAINE SUD ne sera pas comme vous l'évoquez le tronçon rond point Tour de l'Evêque/ Route de Beaucaire mais sera le tronçon rond point Tour de l'Evêque/ Route d' Avignon. Pour la rue de l'Abrivado celle-ci vient en continuité de la rue Bompert et il n'y a pas contrairement au quartier Mas de Ville une alternative au contournement du quartier Mas de Chalvidan.
- Si c'est le cas :

Avez-vous songé à sécuriser cette rue pour ses riverains, les piétons, les cyclistes, etc.....

Dors et déjà, il serait nécessaire de vous y employer en :

- En relevant suffisamment la hauteur du seul dos d'âne de la rue afin que les Bus et les camions n'y passent pas à vitesse excessive .
- De mettre des feux tricolores pour ralentir la circulation.
- D'aménager une piste cyclable.

Nimes le 21-11-2016

Mme Jeannine DEJEAN
223 Rue de Rivoli
30000 NIMES
Tel : 0466380129

CONCERTATION PUBLIQUE

PROLONGEMENT DE LA VOIE URBAINE SUD

(Réflexion liée au dossier EPIDE - Novembre 2016)

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la copie d'un feuillet que j'avais joint à ma contribution au dossier de l'enquête d'utilité publique gérée par Monsieur Bourrat Commissaire enquêteur du projet EPIDE.

Lors de mes passages dans vos services, j'ai eu connaissance de la concertation publique sur le prolongement de la voie urbaine sud à laquelle je me fais un plaisir de contribuer.

Si le contenu du document ci-joint devient de ce fait un peu en décalage avec ma nouvelle démarche, il reste au moins valable jusqu'à l'aboutissement du projet de maillage dont vous faites état, qui dans les perspectives les plus optimistes, ne doit pas être envisagé d'ici une dizaine d'années .

C'est à ce stade que, dans mon esprit EPIDE et VOIE URBAINE se rejoignent .

Lorsqu'on parle de maillage dans cette consultation, je suppose que cela signifie que le secteur va être structuré en matière de voirie et autres installations de viabilité et si par ailleurs, comme je le lis dans le projet Epide, la requalification de la parcelle 167 d'agricole en zone urbaine ne parait-être qu'une simple formalité administrative, et si UTILITE PUBLIQUE il doit y avoir dans ce cas, je suggère qu'elle soit étendue pour une partie à la parcelle 157 . Il s'agirait d'une bande de terrain d'une largeur de 15 mètres sur la Longueur nécessaire à l'implantation du futur bâtiment dans la partie Sud-Est de l'ex collège Bigot .

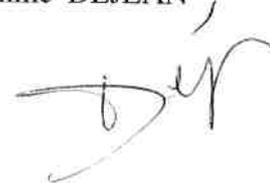
Au lieu de saturer les installations actuelles de l'ex collègue, le recul possible du bâtiment vers le Sud éloignerait aussi les nuisances de voisinage.

L'accès naturel direct (entre autre pour les services de secours) se faisant par la parcelle n° 127 qui déjà doit appartenir à la commune. (Un petit montage ci-joint complète ce développement)

Le problème de la haie de thuyas également évoqué dans ma précédente intervention pourrait être réglé en attendant les études et la réalisation du projet global, ne serais-ce que pour le passage des engins lors de la mise en chantier du Tronçon 1 .

Restant à votre disposition pour en débattre, merci de votre considération .

Jeannine DEJEAN



P J :

- Une copie de l'additif inclus dans le dossier Epide
- Le plan d'implantation du bâtiment Epide
- Le croquis modifié pour les besoins de la cause

Mme Jeannine DEJEAN
0466380129

ADDITIF CONNEXE AU DOSSIER EPIDE RUE DE RIVOLI

JARDINS OUVRIERS / JARDINS SOLIDAIRES et JARDINS.. Fantômes??

COPIE

Ce rapport (D P) sur le projet EPIDE, très élaboré, d'une exhaustivité diabolique fait la part belle à la faune et la flore, il effleure à peine les éventuelles nuisances sur les riverains et à chaque fin de paragraphe, la conclusion est, à une variante près, immuable : « L'impact du projet sur cette zone est faible à nul » . Hormis quelques »gentillesse» à la page 60, il aurait pu se résumer par : R A S . Avec ses 109 pages il contraste avec ce que l'on attend de l'aménagement urbain du quartier, lié à la réalisation de la VOIE URBAINE SUD au niveau de son passage au dessus du Vistre dit de la fontaine .

Pour ce qui concerne la rue de Rivoli , les parcelles N° 156 – 168 – 501 – 503 – plus particulièrement liées au passage devant ma propriété ont été acquises par la commune il y a plus de vingt ans, depuis rien n'a bougé et les habitants des trois maisons concernées ne s'en offusquaient pas plus que cela . Jusqu'à l'évolution invraisemblable du secteur, depuis une paire d'années, à partir de la parcelle privée N° 157 qui continue donc de faire parler d'elle :

Jamais requalifiée de A en U en son temps pour les besoins du collège Bigot (problème évacué d'un trait de plume dans le D P par la mention : « Ajustement du zonage, corriger une erreur matérielle, emprise zone A vers une zone urbaine U page 60/61 de la déclaration de projet .

Cette parcelle privée, classée agricole depuis toujours, à été louée en tant que telle par son propriétaire et le problème qui est venu s'y greffer est que le terrain n'a pas été occupé par un seul agriculteur mais morcelé en 50 ou 60 petits espaces genre jardin potager et probablement sous loués à autant d'utilisateurs potentiels .

Les autorités ont tendance à faire l'amalgame entre ces jardins potagers, dont le statut parait plus qu'aléatoire et les jardins ouvriers ou solidaires dont personne ne conteste la vocation humaine, situés eux, au sud de la future voie urbaine .

Cette pseudo structure s'est constituée progressivement dans un espèce de no man's land qu'elle partage avec les terrains ou théoriquement finit la rue de Rivoli et ce, parait- il, avec la « bénédiction » de la Mairie de Nîmes . Ces installations ont forcément généré un accroissement considérable de déplacements urbains, sans qu'aucune mesure soit prise par l'autorité municipale en matière d'accès et qui ne fait que continuer à ses frais à tailler la haie de thuyas lui appartenant sur une centaine de mètres et ne laissant pour la circulation que 3,50 m. Les croisements dans cette rue sont, bien sur, impossibles et la circulation y est dangereuse . Si pour le futur bâtiment de l' EPIDE on a précédemment parlé de fait du prince, ici, le qualificatif est bien : LA THEORIE DE L'IMPREVISION .

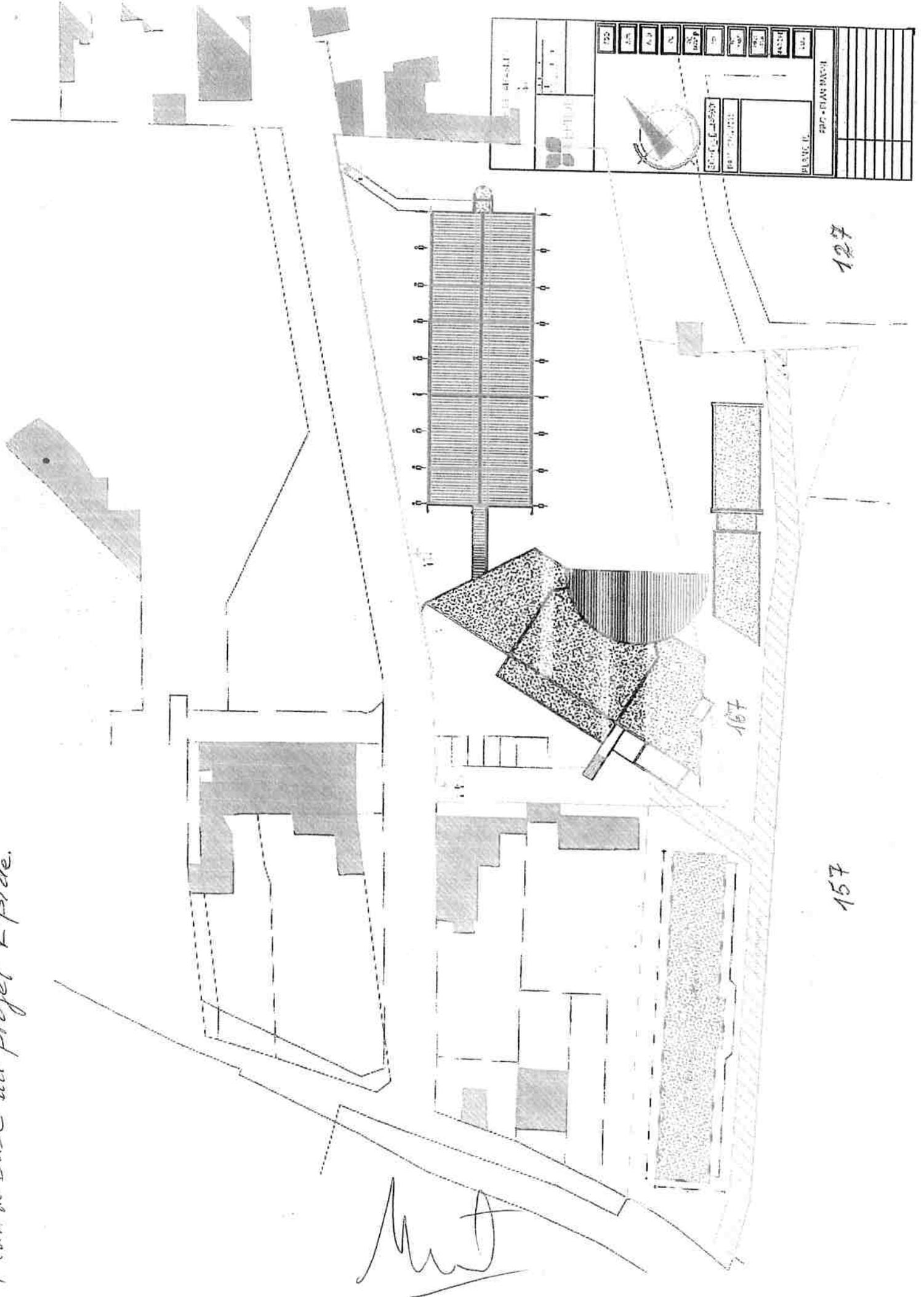
Pour les habitants de ce quartier (celui dans lequel je suis née et ou je vis toujours) la situation est très préoccupante, les désagréments se succèdent au point que je m'interroge sur les moyens à mettre en œuvre pour influencer sur la puissante machine publique dans le but de limiter les atteintes à mon cadre de vie, voire obtenir une compensation .

J'ai bien compris que sur les 154013 Nimois il y en a 154011 qui se fichent complètement du problème et vu sous cet angle, le projet peut faire allègrement son chemin, mais deux autres sont loin de partager l'indifférence générale . Quand on pense qu'on adhère à un comité de quartier dont la raison sociale est : Le droit au soleil , on ne peut que douter de sa prise en considération par les pouvoirs publics et de l'utilité de son existence ?

Et puisqu'il s'agit de la rue de RIVOLI et des imbroglios cadastraux, si du ciel Napoléon voit ce que l'on fait de ses victoires ainsi que de l'application de son CODE CIVIL il doit se retourner dans sa tombe .

Jeannine DEJEAN .

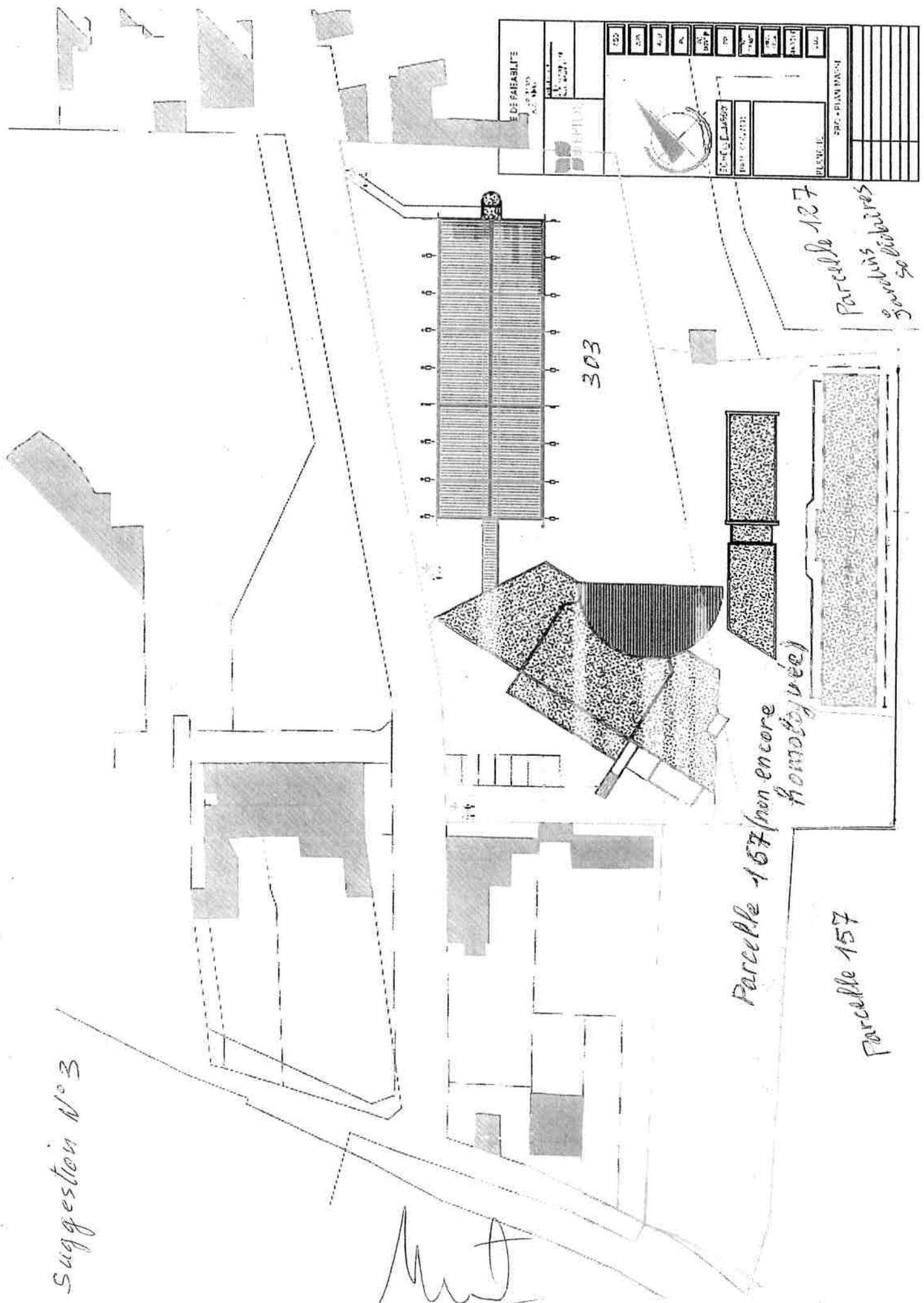
Plan de Base du projet Epide.



Aut

Suggestion N°3

[Handwritten signature]



E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	
E DE PIREABILITE		100		101		102		103		104		105		106		107		108		109		110		111		112		113		114		115		116		117		118		119		120	

COMITÉ DE QUARTIER ARMOISE-MALEROUBINE

2 IMPASSE DES JONCS 30000 NÎMES

Comite.arbine@gmail.com

Objet : Suggestion concernant l'amélioration de la sécurité des résidents du quartier par raccordement à la Voie Urbaine Sud.

Le comité Armoise-Maleroubine souhaitant faire bénéficier les résidents du quartier de cette réalisation suggèrent que dans le prolongement du chemin Bon Accueil une voie soit créée qui rejoindrait l'avenue Robert Bompard au rond-point de la vieille Motte (Déchetterie).

Cette voie est compatible avec les emplacements réservés '*ER Ville de Nîmes 80C*' pour toutes les parcelles concernées.

Cette voie permettrait un accès sécurisé à la route de Beaucaire (D999) par le rond-point Antonio Ordóñez (Leclerc) aux riverains (environ 70 familles) des rues suivantes :

- Chemin des Roubines
- Chemin de la Chaîne
- Chemin Bon Accueil
- Impasse des Joncs
- Impasse Maleroubine

De plus grâce à cette voie l'accès des piétons au Supermarché Leclerc, au bus ainsi qu'aux établissements proches serait infiniment moins dangereux que le cheminement le long de la route de Beaucaire (le Comité a récemment transmis aux services de la ville une pétition pour la réduction de la vitesse de la D999).

Le raccordement de cette nouvelle voie au tronçon 3 de la Voie Urbaine Sud peut être réalisé sans attendre l'achèvement du tronçon 3 compte tenu que l'avenue Robert Bompard et le rond-point de raccordement existent déjà.

Le président, Daniel PEREZ

MOURA SERGE
60 rue des Esparcettes
30 000 NIMES
☎ 04 66 38 08 70
☎ 06 10 20 20 31



NIMES le 7 févr. 17

MAIRIE de NIMES

concertation préalable
Prolongement de la voie URBRINE SUD

NIMES le 7/02/17

Bonjour.

Venant de la route d'Arles vers le Mas de ville au niveau du cadereau d'Uzès Il serait judicieux pour aller vers Jardinand et permettre aux riverains (et ils sont très nombreux à passer par là) d'accéder dans le quartier sans faire un très grand tour (jusqu'aux bus).

(Étant donné qu'une 4voies est prévue du rond-point des platanetes ainsi que le pont du cadereau, qu'après elle se rétrécit en 2 voies le long du Mas de Ville vers le rond-point des bus.)

La construction d'un giratoire. Il reste aussi la possibilité de consacrer une file pour un tourner à gauche. Qui est grandement demandée par des riverains.
Merci de prendre en considérations les demandes d'usagers

MOURA SERGE